

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 DECEMBRE 2006**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,  
Mmes BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN, LAVENAC, LE  
BORGNE, THIBERGE, VAUCLAIR.  
MM. BRIARD, CAMPBELL, DAUNOU, LAPIERRE, LE BLASTIER,  
LECONTE, LEMARIÉ, MARGUERIE, OZENNE, SACRÉ.

Absents : Mme ASSELINE (*pouvoir à Mme LAVENAC*)  
Mme LAMORT  
Mme LEROY/THOMAS (*pouvoir à Mme HAMEL/BRUN*)  
Mme VACCARO (*pouvoir à Mme FERRY*)  
M. ALLAIN (*pouvoir à M. CAMPBELL*)  
M. CARTERON (*pouvoir à M. ESTRADE*)  
M. LEROUX (*Pouvoir à M. BRIARD*)  
M. RICHET (*pouvoir à M. LE BLASTIER*)

Secrétaire : Mme THIBERGE



La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence du Maire, Pierre ESTRADE, qui porte à la connaissance de l'assemblée les absences et les pouvoirs. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

**I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 06/11/2006**

Au sujet de ce document, Jean LEMARIÉ s'étonne des propos du Maire dans le dernier paragraphe du chapitre consacré à « l'autorisation d'ester en justice » qui ne sont pas conformes à la réalité lorsqu'il est noté que « ... *l'opposition ne veut pas que la commune puisse être représentée en justice ...* ». Il maintient que la formulation est erronée, la conteste et rappelle que les membres de l'opposition n'ont pas voté contre mais se sont abstenus. Ce à quoi Pierre ESTRADE rétorque que si l'ensemble du Conseil Municipal avait adopté la position abstentionniste des membres de l'opposition, il aurait été confronté à cette absurdité de n'être pas autorisé à représenter et défendre la commune en justice.

Au terme de la discussion, le procès-verbal de la réunion du 06/11/2006 est adopté par **20 voix pour et 6 contre** (*celles de l'opposition*).

## II – AFFAIRES FINANCIÈRES

Pierre ESTRADE présente, détaille et explique la décision modificative n° 2006/01 qui est adoptée à l'unanimité.

## III – ENVIRONNEMENT

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, présente et commente les rapports annuels 2005 suivants :

- A. **sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable** bénéficiant à 1 579 foyers brettevillais. A ce sujet, il est porté à la connaissance du Conseil que, de temps à autres, l'eau du robinet présente, dans certains quartiers, une forte coloration due soit à une chloration plus importante, soit (*et c'est ce qui est arrivé dernièrement*) à un contrôle des poteaux et bouches d'incendie entraînant un fort débit dans le réseau, actions qui décapent les canalisations anciennes et entraînent des particules d'oxydation dans l'eau. Si cette eau est bactériologiquement conforme, il est vrai qu'elle n'incite pas à la consommation,
- B. **sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**, compétence de la communauté d'agglomération Caen la Mer qui est en charge de la collecte et du traitement de ces déchets. Le constat est fait que la quantité d'ordures ménagères baisse et celle d'emballages augmente, ce qui est significatif d'un tri sélectif correctement effectué même si les performances peuvent encore être améliorées. Le coût global de ce service public est d'environ 132 tonnes ou 73 €/habitants sachant que la moyenne nationale se situe entre 100 et 175 tonnes et entre 45 et 90 €/habitants, selon les modes de gestion.  
Alain LAPIERRE tient à exprimer sa satisfaction quant au fonctionnement de la déchetterie située sur le territoire de Bretteville : elle est très bien tenue et le personnel est aimable et serviable. Le Maire s'associe à ces propos et souligne la qualité du personnel de la déchetterie et aussi du service ad hoc de Caen la Mer qui travaille dans une ambiance positive,
- C. **l'activité du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen** qui, pour 81 communes, dessert 276 069 habitants et a produit plus de 6,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau.

Après avoir entendu ces exposés, le Conseil prend acte de la présentation de ces 3 rapports étant précisé qu'ils sont consultables en Mairie.

## IV – TRAVAUX

### A. Reprise de la compétence « entretien de l'éclairage public » confiée au SDEC (*Syndicat Intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados*)

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, après avoir rappelé l'historique du transfert de cette compétence et de certains de nos équipements au cours des années 2004, 2005 et 2006, confirme que le SDEC assume bien les obligations de dépenses d'investissement et de fonctionnement des communes sans pouvoir les séparer et, qu'en contrepartie, ces dernières acquittent au SDEC une contribution fixée par le Comité Syndical, cette contribution devant être inscrite au budget des communes en section de fonctionnement.

Dans ces conditions, notre commune n'a plus le choix qu'entre confirmer le transfert de sa compétence totale «entretien de l'éclairage public » au SDEC ou la reprendre.

Si nous n'avions pas un plan ambitieux (*et coûteux*) d'effacement des réseaux sur plusieurs années, nous n'aurions aucun problème à laisser cette compétence au SDEC qui, d'ailleurs, remplit très bien sa fonction. C'est pourquoi, sous peine de connaître une situation insupportable qui conduirait à une rupture des équilibres budgétaires puisque nous devrions inscrire nos dépenses d'effacement de réseaux en fonctionnement via la contribution au SDEC, et sachant que ce dernier, tenant compte des modifications administratives qui sont survenues, permet la reprise de la compétence que nous lui avons confiée, il est proposé au Conseil Municipal de décider la reprise de la compétence « entretien de l'éclairage public ».

Il précise cependant que la commune n'entend absolument pas quitter le SDEC et rappelle son attachement à ce syndicat à qui, d'ailleurs, nous confierons la maîtrise d'œuvre de nos futurs programmes d'effacement de réseaux dont 2 sont proposés ce soir : l'un pour la rue du Général Leclerc, l'autre pour la rue du Colombier.

Au terme de la discussion, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de reprendre, avec effet au 01/01/2007 ou à toute date légale qui le permettrait à partir de cette date, la compétence « entretien de l'éclairage public » confiée précédemment au SDEC.

### B. Programme 2007 d'effacement de réseaux

Sur proposition de Jean-Paul DAUNOU et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide, sur l'exercice 2007, une nouvelle tranche d'effacement de travaux :

- ✓ **avenue du Général Leclerc** en liaison avec la construction des logements Logis Pays au 132, route de Bretagne et 17, rue du Général Leclerc,
- ✓ **rue du Colombier** en liaison avec la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du SDEC sachant que la contribution financière de la commune serait de l'ordre de 125 K€.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, souhaite que nous puissions prévoir une programmation sur la période 2008/2010 afin qu'elle soit intégrée dans la réflexion des autres syndicats intéressés par une telle opération : syndicat d'eau, d'assainissement, etc...

## C. Adoption du règlement de voirie applicable dans la commune

Toujours sur proposition de Jean-Paul DAUNOU qui rappelle que ce document, déjà proposé à la Commission Travaux, sera opposable aux entreprises intervenant sur le domaine public et aux concessionnaires de réseaux, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce règlement de voirie.

## V – URBANISME

### A. Le point sur les 2 opérations immobilières en cours sur le territoire de la commune

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, évoque :

- **la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher** par une société financière qui commercialisera les 42 logements dans le cadre de la loi sur la rénovation des bâtiments classés Monuments Historiques qui permet aux investisseurs une défiscalisation plus ou moins importante selon qu'ils louent ou pas leur logement. L'accès au site, comportant 84 places de stationnement, se fera par la rue du Colombier et la sortie sur la route de Bretagne. La commune mettra en œuvre la possibilité que lui donne le Code de l'Urbanisme « de cession gratuite de terrain pour équipements publics ». C'est ainsi que près de 700 m<sup>2</sup> permettront d'y construire un parking avenue des Canadiens et qu'une bande d'environ 300 m<sup>2</sup> autorisera l'accès au Petit-Odon depuis la rue du Colombier.
- **la construction de 35 logements par Logi Pays** au 132, route de Bretagne et 17, avenue du Général Leclerc (*site de l'ex-brocante*) sur 2 immeubles comportant en sous-sol 35 places de stationnement et des caves. Il précise que la loi n'impose pas plus d'une place de stationnement par logement aidé par l'État, ce qui est le cas pour Logi Pays.

### B. Exercice du droit de préemption

Daniel LE BLASTIER porte à la connaissance du Conseil que nous avons reçu la déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble sis 52 A, route de Bretagne et que, sur plusieurs bailleurs sociaux consultés, seul Caen Habitat s'est déclaré intéressé pour y construire 4 petites maisons T2 dédiées aux personnes âgées et un appartement T2 pour un jeune couple au-dessus du porche qui sera créé pour l'accès à la propriété.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'exercer son droit de préemption qui ne sera définitif que lorsque le Conseil d'Administration de Caen Habitat se sera prononcé favorablement au cours de sa réunion du 13 décembre prochain,
- de déléguer ce droit de préemption à Caen Habitat ou à l'EPF Normandie (*Établissement Public Foncier de Normandie*) qui serait porteur de l'opération pour le compte de cet organisme,

- d'autoriser Caen Habitat à exercer ses missions générales de construction, réhabilitation et démolition sur le territoire de la commune.

A la demande de Jean LEMARIÉ, il est répondu que l'attribution des logements Logi Pays et Caen Habitat, à l'exception de ceux réservés au contingent préfectoral et aux organismes financeurs collectant la contribution dite « 1% employeur », sera faite par les commissions d'attribution en tenant compte des critères habituels.

Pierre ESTRADÉ conclut ce chapitre en indiquant que ces 3 opérations d'urbanisme généreront 82 logements essentiellement locatifs (*dont 40 à caractère social*) qui pourraient être livrés pour l'été 2008, soit un développement de population de 200 à 250 habitants.

## VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, fait le point sur les chantiers importants actuellement en cours ou prévus à court terme :

- **Effacement des réseaux avenue du Soleil** : le SDEC a terminé, reste à finaliser avec France Télécom l'enlèvement des poteaux et des fils afin de pouvoir, ensuite, traiter les trottoirs. Force est de constater que le retard pris par France Télécom est source de nuisance pour les riverains.
- **Travaux sur la route de Bretagne à l'entrée Ouest de la commune** : la rampe d'accès à l'ouvrage traversant la voie ne donne pas satisfaction et une rencontre est prévue avec le maître d'œuvre et l'entreprise pour remédier à cette situation et renforcer la signalisation. Ensuite, il sera procédé au réaménagement de la piste cyclable.
- **Rénovation du gymnase** : les travaux ont commencé ce jour.
- **L'extension de l'école maternelle** : le chantier démarrera début janvier.
- **Le 2<sup>ème</sup> columbarium** a été livré, reste à l'installer.

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, relate les ventes et travaux réalisés par Caen la Mer dans :

- **la zone des Forques** : pose d'enrobé au droit des entrées de parcelles, les trottoirs devraient être réalisés dans le cadre du budget 2007. Vente de la dernière parcelle en vue d'une location des futurs locaux à l'automne 2007. Il signale aussi la construction en cours d'un bâtiment industriel destiné à la location,
- **la ZAC de la Grande Plaine** : démarrage d'un important chantier de construction de plus de 140 garages à campings cars sur 12 000 m<sup>2</sup>, vente des dernières parcelles (*près de 15 000 m<sup>2</sup> au total*) propriété de Caen la Mer. Dans cette zone, Alain LAPIERRE signale la dangerosité du carrefour constitué par l'avenue de la Grande Plaine, l'avenue du Chemin aux Bœufs et l'avenue des Carrières et Jean-Marie LECONTE indique que ce problème sera examiné par Caen la Mer dans le cadre de son étude sur la signalétique dans les zones d'activités.

Il signale également l'implantation, en avril 2007, par un important opérateur, d'un répartiteur de lignes téléphoniques sur le territoire communal pour raccordement ADSL.

Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint chargé de la Communication, rappelle que notre site Internet existe depuis 2004 et que la Commission Communication, qui se réunira le 13 décembre prochain, étudiera le projet d'un professionnel pour une présentation nouvelle aux couleurs plus « toniques ».

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué, Présidente de l'AGACSBO, informe qu'à l'initiative du Comité d'Action Sociale, une première bourse aux livres et aux jouets a eu lieu samedi dernier au centre socioculturel dans une ambiance très sympathique. En raison de son succès, elle sera pérennisée.

Daniel LE BLASTIER, qui a assisté ce week-end au marché de Noël à GLATTBACH, transmet au Conseil Municipal les amitiés du Maire et de son Conseil. La même manifestation aura lieu à Bretteville le week-end prochain. De nombreux exposants sont attendus.

Pierre ESTRADÉ, Maire, informe le Conseil Municipal que :

- le Conseil Communautaire se réunira vendredi prochain, 8 décembre à 18 h à la Baronnie et que la séance est publique. Il indique les principaux points à l'ordre du jour,
- la cérémonie des vœux au personnel est programmée au lundi 18 décembre, ceux aux forces vives au samedi 13 janvier,
- suite au recours en référé, le Tribunal Administratif a prononcé une suspension du permis de construire pour la réhabilitation de la maison du 3, rue du Viquet, le jugement au fond pourrait intervenir fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2007. Pour l'instant toute demande d'indemnité est rejetée,
- un début d'incendie d'origine non accidentelle a été circonscrit dimanche après-midi à l'école maternelle, il a été précédé par un feu aux poubelles de l'école élémentaire. Il souligne le dévouement de plusieurs personnels municipaux qui, spontanément, se sont rendus sur les lieux ce jour-là et salue la vigilance du voisinage qui, en donnant l'alerte très vite, a permis de limiter les dégâts et l'ouverture normale de l'école ce lundi matin.

## **LE TOUR DE TABLE**

Les sujets suivants sont abordés :

- les cérémonies commémoratives des événements d'Afrique du Nord, mardi 5 décembre,
- l'adhésion, à titre personnel et d'usager, d'un Maire-Adjoint à l'association pour la promotion de l'aéroport de Carpiquet,
- l'excellente plaquette prestige publicitaire sur le site de la Baronnie distribuée aux entreprises par la DSP,
- la collecte de textiles et de chaussures le 16 décembre par AREDAT sur le territoire de la commune, les sacs devant être distribués en fin de la présente semaine,

- le tournoi de football organisé par AGACSBO et AGESBO vendredi 8 décembre en soirée : les voisins ont été prévenus,
- la réunion, jeudi 14 décembre, de la Commission Culture qui élaborera la programmation des spectacles 2007 à la DSP,
- la cérémonie du 20 décembre prochain au cours de laquelle la commune recevra le prix départemental des Rubans du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.